

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2023

L'An Deux Mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
M. JACQUET Aurélie est nommée secrétaire de séance.

Sommaire

| | |
|--|---|
| 1. Présence | 2 |
| Étaient présents | 2 |
| Étaient absents et excusés | 2 |
| 2. Approbation du conseil municipal du 16 octobre 2023 | 2 |
| 3. Délibération Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain – aménagement chemins doux | 2 |
| <i>Rapporteur : M. POTIN Fabien, Adjoint</i> | 2 |
| 4. Délibération indemnisation agents recenseurs et coordinateur communal | 2 |
| 5. Délibération nomination d'un agent et d'un élu - CNAS | 3 |
| 6. Rapport nouveaux contrats d'Electricité | 3 |
| 7. Rétrocession voiries la pêche | 3 |
| 8. Information du maire et des élus | 3 |
| 9. Questions diverses | 4 |

1. Présence

Étaient présents

| | |
|--------------------------------|--------------------------|
| M. MANCINI Cédric | Mme CALLY Audrey |
| M. MINASSIAN Guy | Mme ABRAM-PASSOT Evelyne |
| Mme DUPAYRAT Sophie | M. VAN DORT Didier |
| Mme DESBOS Blandine | M. RUEZ Quentin |
| M. POTIN Fabien | M. GILLET Bernard |
| M. PISTRE Thierry | M. FROGET Bruno |
| Mme COSTA Catherine | Mme ROSERAT Charlène |
| M. CHAVET Clément | Mme ANTON Dorothée |
| Mme JACQUET Aurélie | M. GOURMAND Johann |
| Mme FLUTET Catherine | |

Étaient absents et excusés

- Mme COSTA Catherine
- Mme DUPAYRAT Catherine pouvoir à Mme ANTON Dorothée

2. Approbation du conseil municipal du 16 octobre 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de valider le compte rendu du conseil municipal du 16 octobre 2023.

3. Délibération Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain – aménagement chemins doux

Rapporteur : M. POTIN Fabien, Adjoint

Monsieur POTIN Fabien rappelle la décision prise ultérieurement pour la réalisation des chemins doux. Donne lecture de la convention de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, comprenant la conception, l'étude de faisabilité, l'étude de programmation, assistance à la passation du marché, toutes phases incluses le total des prestations s'élève à 16 200€. Le règlement se fera en fonction de l'avancement des travaux.

Monsieur le Maire informe que ces travaux ont été programmés depuis 2011 et qu'ils ont déjà commencés. Rappelle que ces travaux sont liés avec les futurs travaux de la départementale en jonction avec les sentiers pédestres Dombes Touristes et l'accroissement de la population.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de valider la convention

4. Délibération indemnisation agents recenseurs et coordinateur communal

Rapporteur : M. MANCINI Cédric, maire

Monsieur le Maire rappelle que le recensement communal débute le 18 janvier 2023 et que l'agent communal qui travaille au secrétariat de mairie est chargée du recensement en tant que coordinatrice.

Elle a déjà travaillé sur le déroulement de cette enquête et a procédé aux recrutements de 3 agents.

Ces agents recenseurs seront identifiés sur réseaux afin d'en informer la population.

Informe que l'INSEE attribue une subvention à hauteur de 2 891€ qui indemnise une partie des agents recenseurs et coordinateurs.

Propose d'allouer une indemnité forfaitaire de 1 000€ pour chaque agent, d'ouvrir ces trois postes d'agents contractuels au tableau des emplois de la commune, pour la période du recensement uniquement.

Propose de fixer l'indemnité de la coordonnatrice sur les heures effectives et de les prévoir sur l'IHTS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vote avec 1 abstention pour l'octroi d'un forfait de 1000€ par agent.

Vote à l'unanimité l'ouverture de trois postes d'agents contractuels pour la période du recensement.

5. Délibération nomination d'un agent et d'un élu - CNAS

Rapporteur : M. MANINCI Cédric, maire

Après avoir pris connaissance d'une vidéo sur la présentation du CNAS (Comité National d'Action Sociale), Monsieur le Maire informe qu'il faut renouveler les personnes qui représentent le CNAS au sein de la commune par un vote :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de reconduire la nomination de M. Didier VAN DORT en tant qu'élu, et de nommer Mme BESSARD Véronique en tant qu'agent délégué du CNAS.

6. Rapport nouveaux contrats d'Electricité

Rapporteur : M. MANCINI Cédric, Maire

Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait de passer un marché adapté pour la consommation d'électricité qui va dépasser les 40 000€ par an.

Informe qu'Engie le fournisseur actuel propose un marché adapté avec une mise en ligne sur deux jours.

Monsieur le maire explique qu'il a contacté EDF qui ne prévoit pas de faire de marché, il a obtenu des points de divergence entre fournisseur sur le même sujet. Rappelle qu'inévitablement le coût de l'énergie va augmenter l'année prochaine, impactant la section de fonctionnement

Ce dossier demande un approfondissement de recherche pour être clarifié. Contacter l'Agence d'Ingénierie de l'Ain, pour une assistante sur ce sujet et une aide à la passation du marché si le coût l'oblige.

Le conseil municipal à l'unanimité, donne tous pouvoirs au maire pour la passation d'un éventuel marché.

7. Rétrocession voiries la pêcheirie

Rapporteur : M. MANCINI Cédric, Maire

Monsieur le maire informe que M. VEYRAC promoteur de la SSCV Saint Paul, demande à la commune de reprendre à l'euro symbolique les voiries « de la pêcheirie » d'une surface de 1 162 m², comprenant 9 lots.

Les frais de notaire resteront à la charge de la commune.

Rappelle que les longueurs de voirie donnent lieu à une dotation qui est revue chaque année par la Préfecture. Explique que ce cas a déjà eu lieu pour les reprises des voiries du lot le Progrès, Sefi, Sofirel, lot les chanterelles.

Précise l'intérêt de ces reprises qui permettent à la commune une meilleure maîtrise du foncier, des réseaux et des tréfonds.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette reprise de voirie.

8. Information du maire et des élus

Rapporteur : Mme ABRAM-PASSOT Evelyne, Adjointe

La cérémonie du 11 novembre a rassemblé un bon nombre de parents et d'enfants. Le directeur de l'école a sollicité les élèves pour une lecture d'un poilu à sa famille.

Les enfants de l'école maternelle ont confectionné des cartes de vœux de fin d'année, pour mettre dans les colis des aînés. Les enfants se sont joints à l'équipe municipale pour leur souhaiter une bonne année.

L'aide aux devoirs continue et Mme ABRAM-PASSOT remercie les 3 bénévoles qui assurent ce travail.

Le 11 janvier 2024 les enfants vont pouvoir bénéficier d'un concert organisé par les cuivres en Dombes.

Le Directeur de l'Ecole, intéressé et très motivé par différentes actions à mettre en place, s'est porté volontaire pour assister à une réunion avec la Com Com dans le cadre du service commun.

Rapporteur : Mme DESBOS Blandine, adjointe

Le local jeune ouvre ses portes tous les vendredis. Entre 12 et 15 enfants y participent activement. Le but du projet actuel est d'aménager ce local, avec l'achat de peinture, achat de matériel. Projet porteur d'une très belle dynamique.

Samedi 26 novembre 2023 a eu lieu le repas des aînés qui fut très apprécié par les convives. Très bon retour sur ce repas.

Quelques jeunes volontaires ont participé au service et à la plonge, ils ont été félicités de leur présence efficace.

Rapporteur : M. POTIN Fabien, adjoint

Monsieur POTIN, informe que Monsieur Quentin RUEZ porteur du projet, n'a pas pu assister à la dernière réunion avec la RSE, et l'excuse.

Un contrôle a été fait avec la RSE, suite à la mise en place des nouveaux lampadaires en led et informe des problèmes rencontrés.

-Les éclairages n'ont pas encore été remplacés route départementale à l'entrée du village côté Villars-les-Dombes. Arrêté de circulation demandé.

-vers la boulangerie un point lumineux en façade comprend un câble d'alimentation défectueux, nécessité l'intervention d'Enedis au préalable.

-en façade de l'ancienne auberge, le luminaire 75 ne fonctionne pas.

-les projecteurs de l'église ne fonctionnent plus.

-le système d'éclairage retenu comprenait des petits modules de prises en haut de chaque mat pour mettre les guirlandes de fin d'année, 14 mats n'en possèdent pas.

-vers le pont rouge, le luminaire sur poteau devant l'immeuble Dynacité, doit être remplacé – en attente de travaux génie civil par l'entreprise Serpollet.

-suite au remplacement du mat de l'éclairage, le radar pédagogique devra être remis sur un autre mât, d'où la nécessité de mettre un fourreau qui devra être tiré par RSE.

Au vu des dysfonctionnements rencontrés Monsieur le Maire informe qu'il va faire un courrier de réclamation.

Rapporteur : M. MANCINI Cédric, maire

Informe que les travaux de la Départementale sont bien inscrits en 2024 au Département.

Les vœux du maire auront lieu le 6 janvier 2024 à 11H à l'espace du vieux jonc.

Côté urbanisme, une révision du PLU est imposée dans le cadre de loi Zan Zen, et ce, avant 2027.

9. Questions diverses

La prochaine date du conseil municipal est fixée au 18 décembre 2023.

La séance est levée à 21h25